

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2019
19H30 salle de Boyeux-Saint-Jérôme

Etaient présents : Roger DUVIQUET, Georges VUCHER, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Philippe TREFF, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Jean-Paul PERRET, Anne PAGAN, Daniel DUSSOLIN, Jean-Claude PITTON, Daniel JANIN, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Delphine ANDRÉ, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER.

Etaient excusés : Sylvie GOY-CHAVENT, Marie-Claire BULLIFON, Gilles MAJORCZYK, Jean-Luc ORSET.

Etaient absents : Jacques GROSGURIN, Sacharalen CAPRON, Jean-Louis FAVIER, Dominique GABASIO.

Nombre de membres en exercice : 36, présents : 28, titulaires : 28, suppléant : 0, votants : 28

Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE.

Ordre du jour

1. **Intervention de Madame Clotilde FOURNIER**, Présidente du SMAE de l'Île Chambod.

2. **Développement économique : Ecosphère INNOVATION**
 - Acquisition de la parcelle ZE 273 ex chemin rural commune de Pont d'Ain et cession à l'aménageur,
 - Demande de subvention au Département.

3. **Personnel :**
 - Modification du tableau des emplois.

4. **Finances – Fiscalités :**
 - Demande de fonds de concours de la commune de Jujurieux,
 - Demande de fonds de concours aux communes en vue de la réalisation des travaux de voirie,
 - Budget Principal - décision modificative : adaptation des crédits de fonctionnement suite à la reprise des multi-accueils en régie directe,
 - Attributions de compensation 2019,
 - Budget Principal : mise en place d'une ligne de trésorerie,
 - Budget Principal : souscription d'un emprunt pour le financement de Frimousse II,
 - Budget Annexe ZA niveau II : souscription d'un emprunt pour le financement de l'acquisition des terrains,
 - Pôle Petite enfance Saint-Jean-le-Vieux : demande de subvention Dotation territoriale.

5. Environnement :

- Signature d'un avenant au contrat CITEO.

6. Questions diverses.

- Présentation de la convention de mise en œuvre du SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de l'Ain).

<p>INTERVENTION DE CLOTILDE FOURNIER- PRESIDENTE DU SMAE DE L'ILE CHAMBOD</p>

Madame Clotilde FOURNIER fait une présentation du projet de l'île CHAMBOD. Cf PowerPoint ci-joint.

Il faudra réfléchir comment on articule tous les sites sur la communauté de communes et comment on les développe de manière partenariale.

Il est prévu de faire un courrier de remerciements à Madame Clotilde FOURNIER.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. ECOSPHERE INNOVATION – Acquisition de la parcelle ZE 273 (ex chemin rural) et cession à l'aménageur.

Fin avril 2019, la commune de Pont d'Ain a lancé une procédure de déclassement du chemin rural dit de l'Emir situé dans le périmètre d'Ecosphère Innovation.

Une enquête publique a eu lieu du 24 juin au 8 juillet et a eu un avis favorable sans observation.

Par délibération du 23 septembre dernier, la commune de Pont d'Ain a prononcé le déclassement de ce chemin et autorisé la cession de cette nouvelle parcelle ZE 273 à la communauté de communes pour un montant de 465 € équivalent aux frais de déclassement.

➤ *Délibérations votées à l'unanimité.*

La consultation des entreprises a eu lieu pour les travaux de VRD. Les estimations qui avaient été envisagées sont revues à la baisse et finalement l'ouverture des plis fait apparaître des prix beaucoup plus bas. C'est une bonne nouvelle.

2. ECOSPHERE INNOVATION – Dossier de demande de subvention au Département.

Dans le cadre de son dispositif d'aide à l'aménagement des zones d'activité économique, le Département de l'Ain apporte une aide aux EPCI de 20 % des dépenses subventionnables HT (travaux de création et extension) plafonnée à 1 000 000 € de dépenses soit 200 000 € de subvention maximum par tranche de travaux.

Bilan prévisionnel de la zone :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions foncières (33 ha aménagé)	2 389 000 €	Recettes foncières (vente lots à venir)	9 072 000 €
Travaux (2 tranches)	5 431 000 €	Participation CCRAPC	2 079 000 €
Honoraires (études non subventionnées)	1 138 000 €	DETR (acquisitions) acquis	412 000 €
Frais (dont archéologie)	1 549 000 €	Région CAR	403 000 €
Frais financiers	253 000 €	Département (pour la 1 ^{ère} tranche)	200 000 €
Concessionnaire	1 156 000 €		
Coût interne CCRAPC depuis 10 ans	250 000 €		
TOTAL	12 166 000 €	TOTAL	12 258 000 €

Au vue des dépenses prévisionnelles d'écosphère innovation, il est proposé de solliciter une aide de 200 000 € au Département pour la 1^{ère} tranche de travaux.

A priori, il n'est plus opportun de délibérer ce soir car le Département ne peut plus subventionner l'économie qui est de la compétence des Régions.

En revanche, on peut espérer percevoir une subvention du Ministère de la Culture sur les travaux d'archéologie, notre demande est en cours d'instruction et les députés ont bien joué le jeu en appuyant notre dossier.

PERSONNEL

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

➤ Modification du tableau des emplois ALSH Pont d'Ain :

Depuis la rentrée scolaire 2019, nous avons dû faire face à plusieurs démissions ou demande de modifications des temps d'animations de la part des agents d'animation.

Ces ajustements, nouveaux recrutements en cours d'année entraînent de fait une modification du tableau des emplois sans augmentation importante du volume horaire. Ils nécessitent cependant une création de poste pour la personne en charge de la cantine.

Pour l'ALSH de Pont d'Ain l'équivalent ETP passerait donc de 10.37 à 10.51 et le nombre de postes occupés de 13 à 14 agents.

➤ Modification du tableau des emplois suite à la reprise des multi-accueils de Poncin et Pont d'Ain :

Suite à la décision de reprendre les multis-accueils Fabulette de Poncin et Les P'tits Loups de Pont d'Ain en gestion directe au 03/08/2019, il convient d'adapter le tableau des emplois et de créer les postes correspondants.

- Pour Fabulette : création de 9 postes pour 8.36ETP
- Pour Les P'tits Loups : création de 11 postes pour 9.49ETP

➤ Modification du tableau des emplois projet recrutement agent de déchèterie :

Création d'un poste à temps plein, en vue du recrutement d'un agent supplémentaire, cet agent serait pour partie mis à disposition des communes.

➤ Modification du poste :

Dans le cadre de la réorganisation du service tourisme, requalification du poste de responsable des Soieries sur le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

Pierre DULAURIER souhaite dire un mot sur les problèmes de recrutement des ALSH. On va être amenés à réduire le nombre d'enfants que l'on accueille. Il devient urgent de réfléchir au problème. Il est de plus en plus difficile de recruter.

Il faudra avoir une gestion prévisionnelle des emplois avec une vision globale. Il y a un gros travail à faire et c'est la commande du Président à la DGS pour l'année 2020.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2019

Dans le cadre des mécanismes de solidarité adoptés lors du conseil du 21 décembre 2016, les communes versent des fonds de concours à la communauté de communes dans le cadre des travaux de voirie réalisés sur leur sol à hauteur de 10% du montant des travaux avec une dépense « plancher » de 10 K€ HT en dessous duquel les communes ne versent pas de fonds de concours.

Les fonds de concours suivants, établis selon le chiffrage prévisionnel, sont donc à solliciter :

Communes	TVX HT	MO (3,75%)	Total	Fds de Concours
Cerdon	30 210	1 133	31 343	3 134
Challes la Montagne	26 212	983	27 195	2 719
Jujurieux	42 020	1 576	43 595	4 360
Neuville sur Ain	11 842	444	12 286	1 229
Pont d'Ain	51 182	1 919	53 101	5 310
Saint Jean le Vieux	11 690	461	12 151	1 215
Priay	40 740	1 528	42 268	4 227
Serrières sur Ain	11 371	426	11 797	1 180
Varambon	35 182	1 319	36 501	3 650
TOTAUX	260 448	9 789	270 237	27 024

Les montants, actualisés au vu des factures définitives, seront précisés sur les conventions transmises aux communes.

- Il est précisé que les communes concernées devront délibérer à leur tour.
- *Délibération votée à l'unanimité.*

Il reste un peu d'argent sur le budget 2019 et à Boyeux-Saint-Jérôme, il y aurait des travaux importants à réaliser. Gérard GUICHARD propose d'ajouter les travaux pour l'année 2019.

FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE JUJURIEUX

La commune de Jujurieux sollicite par délibération du 26/06/2019 la Communauté de communes pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du projet d'aménagement d'un commerce dans le centre bourg. Le plan de financement est le suivant :

Jujurieux (A délibérer)	Aménagement d'un commerce en centre bourg Programmation fin tvx Juin 2020 Participation selon critères : 30 K€	Montant :	251.00 K€
		Région :	125.50 K€
		CCRAPC :	30.00 K€
		Autofi :	95.50 K€

Avis favorable de la commission finances du 11/07/19

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

Il est précisé que ce lieu sera plus qu'une épicerie, ce sera un lieu de vie, de partage.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Suite à la décision de prise en charge du FPIC par la CCRAPC pour ses communes membres et au vu du montant définitif des interventions effectuées par l'ACI du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, les attributions de compensation pour 2019 sont les suivantes :

	AC 2019	Intervention ACI Récup coûts	AC 2019 Définitive
Boyeux St Jérôme	841		841
Cerdon	16 598		16 598
Challes la Montagne	1 269		1 269
Jujurieux	137 217	11 450	125 767
Labalme sur Cerdon	3 594		3 594
Mérignat	- 165	2 575	- 2 740
Neuville sur Ain	214 515	6 150	208 365
Poncin	372 138	1 200	370 938
Pont d'Ain	415 270		415 270
Priay	102 640	2 275	100 365
Saint Alban	17 331	1 650	15 681
St Jean le Vieux	206 036		206 036
Serrières sur Ain	14 003	200	13 803
Varambon	30 480	4 250	26 230
Total Cnes membres	1 531 767	29 750	1 502 017

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

BUDGET PRINCIPAL – DM n°3

Cette décision modificative consiste pour une part à adapter les crédits prévus au BP au vu du montant définitif des AC et du FPIC qui sont plus important que prévu (+ 17 318€) ; prendre en compte la notification de la CVAE de 20 K€ plus élevée que prévu et corriger le versement au SM de l'île Chambod pour lequel un trimestre n'a pas été versé en 2018 (+ 13,5K€).

D'autre part, adapter les crédits de fonctionnement liés à la reprise des crèches de Poncin et Pont d'Ain (recettes facturation familles 35K€, baisse coût DSP -27K€, augmentation de la charge salariale 70K€).

En investissement, prévoir les recettes liées au reversement des fonds de concours voirie (+ 23 K€) et les dépenses pour l'installation des panneaux touristiques autoroutiers (16,7K€).

Le projet de décision modificative est le suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-011 : Contrats de prestations de services	27 504,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	27 504,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-04131 : Personnel non titulaire	0,00 €	70 686,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	70 686,00 €	0,00 €	0,00 €
R-0419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
D-739211 : Attributions de compensation	0,00 €	4 757,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	15 301,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	20 058,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0558 : Autres contributions obligatoires	0,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7006 : Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
R-73112 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-73211 : Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 740,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 740,00 €
Total FONCTIONNEMENT	27 504,00 €	104 244,00 €	0,00 €	76 740,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-13241-55 : VOIRIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 700,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 700,00 €
D-2188-01 : COMMUNICATION	0,00 €	16 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	16 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	16 700,00 €	0,00 €	16 700,00 €
Total Général		93 440,00 €		93 440,00 €

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

BUDGET PRINCIPAL - LIGNE DE TRESORERIE

Montant 800 000€ pour une durée de 1 an.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

BUDGET PRINCIPAL - PRET BANCAIRE FRIMOUSSE II

Objet du financement : Construction Frimousse II Multi-accueil de 24 places.

Montant : 700 000 euros sur 25 ou 30 ans

➤ *Décision du Président à prendre dans le cadre de ses délégations.*

BUDGET ZA II - PRET BANCAIRE ZAC PT ROMPU

Objet : Acquisition des terrains de la ZAC Pont Rompu

Montant : 1 Million d'Euros sur 10 ou 15 ans

➤ *Décision du Président à prendre dans le cadre de ses délégations*

La Banque Postale a fait des propositions vraiment intéressantes.

POLE PETITE ENFANCE DE ST JEAN LE VIEUX - Dossier de demande de subvention dotation territoriale.

En 2018, en réponse à l'appel à projet au titre de la dotation territoriale 2018, nous avons sollicité l'aide financière du Département pour le projet de construction du pôle petite enfance de Saint Jean le Vieux.

L'Assemblée départementale, a décidé de pré réserver pour notre collectivité une subvention de 250 000 €.

Afin que la réservation de cette participation financière départementale se confirme par une attribution effective de subvention, il convient de valider le plan de financement actualisé et d'autoriser le président à solliciter le montant pré réservé.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
V.R.D.	116 185 €	CNAF	15,18%	231 600 €
Maitrise d'oeuvre	110 400 €	CAF*	1,34%	20 500 €
Bureau d'étude		Etat	16,28%	248 382 €
Travaux	1 236 378 €	Région	6,55%	100 000 €
		Conseil Départemental	16,39%	250 000 €
Equipement	62 734 €	Total subvention	55,74%	850 482 €
		Autofinancement		675 215 €
*Pour information : CAF subvention : 20 500 € et prêt à taux 0: 20 500 €				
TOTAL	1 525 697 €	TOTAL		1 525 697 €

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

ENVIRONNEMENT

1. AVENANT AU CONTRAT CITEO

La CCRAPC est signataire d'un contrat avec CITEO en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Suite à un arrêté modificatif du cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers, un avenant au contrat CITEO est nécessaire. Cet avenant, prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, précise notamment les nouveaux standards applicables ainsi que les modalités de reprise du standard plastique « flux développement » (concernant les collectivités en extension des consignes de tri des plastiques). Pour ce dernier flux, une option spécifique de reprise est créée et le repreneur s'engage notamment à recycler au moins 92% des tonnes reprises. Cet avenant n'a aucune incidence financière. Sa signature est obligatoire, sinon le contrat serait résilié de plein droit.

Cf Document joint Avenant CAP 2022 + annexe 5 et courrier d'accompagnement de CITEO.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

1. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DE L'AIN

Les Maisons de Service aux Publics (MSAP) sont inscrites dans un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

C'est un plan d'action qui vise à mutualiser les services publics, le développement du numérique, le transport et la mobilité, la solidarité et le développement social, l'accès au sport et à la culture et la santé.

Une convention de mise en œuvre devrait être signée le 12 novembre entre 31 parties dont l'Etat, le Département la Région, les EPCI.

L'engagement des EPCI reste relativement évasif.

Parallèlement au schéma, le Président de la République a souhaité, par circulaire, créer un label France services, afin de créer un réseau de 300 points susceptibles de permettre aux citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Les services de la DGFIP se restructurent et vont s'appuyer sur ces MSAP.

Il est proposé de signer cette convention le 12 novembre et d'autoriser le Président à déléguer au Vice-président en charge des finances.

Il est proposé également de réfléchir sur la structuration d'une MSAP, pourquoi pas labellisée France Service dans les années à venir.

- *Le conseil communautaire émet un avis favorable à cette convention. Le Président va prendre une décision par délégation pour la signature de cette convention de mise en œuvre qui sera à transmettre à la préfecture avant le 12 novembre.*

Une démarche est actuellement engagée avec la MSA et la CAF pour mettre à disposition du public un certain nombre de services.

Encore une fois l'État impose aux collectivités de faire mais aussi de payer.

L'État est prêt à financer à hauteur de 30 000 euros. Ce n'est pas beaucoup mais cela pourrait aider la communauté de communes à financer son projet qui pourrait entrer dans le dispositif.

Depuis mi-septembre, la communauté de communes travaille avec la Mission Locale sur son dispositif qui s'appelle « La garantie jeunes ». Ce dispositif permet d'accompagner des jeunes de moins de 25 ans, très éloignés de la vie active, vers un emploi. Ce travail se fait en partenariat avec les entreprises.

Le prochain conseil communautaire du 19 décembre 2019 aura lieu à Jujurieux et le 1^{er} de l'année 2020 aura lieu à Poncin.

Le Président,
Thierry DUPUIS

